



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Services Manifestations

Affaire suivie par :

Rachel BOISSON

Tél. : 03 21 74 87 00

Rachel.boisson@mairie-heninbeaumont.fr

À Hénin-Beaumont, le / 2 AVR. 2026

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public

Madame, Monsieur,

La commune d'Hénin-Beaumont organise le 13 septembre 2026 de 8h à 19h une manifestation « Hénin rétro » à l'occasion de la braderie du centre-ville. Par conséquent, la commune ouvre une mise en concurrence de l'occupation du domaine public afin de désigner les commerçants qui participeront à cet évènement. Elle souhaite mettre à l'honneur les commerces et/ou associations en leur proposant de tenir 15 stands sur la place Carnot. Les activités commerciales recherchées sont les suivantes :

- **Commerçants proposant à la vente des créations artisanales et/ou artistiques ;**
- **Commerçants proposant à la vente des vêtements ;**
- **Commerçants proposant à la vente des créations de bijoux et autres accessoires ;**
- **Commerçants proposant à la vente des accessoires de décoration ;**
- **Commerçants pouvant proposer un service de coiffure – barbier.**

En considération de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1^{er} juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public et dans un souci de qualité, d'hygiène, de respect des riverains, la commune d'Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature pour ces emplacements. L'organisateur s'engage à évaluer les participants selon les critères suivants :

- **50% sur la qualité des produits proposés ;**
- **30% sur l'attrait visuel et le respect de la thématique « rétro » de l'évènement ;**
- **20 % pour la capacité à proposer les produits à un prix attractif ;**

Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. L'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. Des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. De photographies significatives illustrant les outils de vente de vos participants.

La commission de sélection des candidatures se réserve la possibilité de refuser les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet, soit d'une autorisation, soit d'un courrier de refus le cas échéant.

Le dossier complet est à retourner avant le vendredi 19 juin 2026 à 12 h 00, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT

Ou par mail à : manifestations@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Steeve BRIOIS



Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais